

Atlas de la biodiversité communale

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018



Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : la ville de Villebon-sur-Yvette

Services de la collectivité associés : Service environnement

Budget : 23 800 €

Partenaires financiers : Région Île-de-France

Partenaires techniques : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) ; Biodiversita (bureau d'études)

Date de début du projet : 01/01/2010



OBJECTIFS

Avant d'établir un programme de protection et de valorisation de son patrimoine naturel, la ville a souhaité mieux connaître les enjeux écologiques présents sur son territoire. L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) de Villebon-sur-Yvette a pour objectif de :

- synthétiser les informations relatives aux enjeux écologiques et paysagers ainsi que les dispositions réglementaires applicables sur la commune (études élargies aux communes limitrophes, prise en compte des continuités écologiques de la communauté d'agglomération) ;
- préciser les secteurs susceptibles de faire l'objet de protections complémentaires ;
- établir un schéma de protection et de valorisation écologique et paysager, avec une attention particulière pour les secteurs concernés par un projet porté par la ville ;
- proposer des axes d'action et de gestion pour chaque type de milieu, qu'il soit rare ou qu'il relève de la nature ordinaire.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Bilan des connaissances existantes

La 1^{re} étape de l'ABC consistait à rassembler et à analyser les données naturalistes préexistantes sur le territoire. Un premier rapport dressant l'état de la biodiversité a été réalisé à partir des données naturalistes préexistantes sur le territoire (données issues du portail de saisie régional d'Île-de-France : CETTIA-IDF). Cette étape était essentielle pour choisir les groupes taxonomiques à inventorier en priorité à l'aune de du territoire et aux lacunes des connaissances identifiées.

Prospection et inventaires complémentaires

Des inventaires de la flore, des habitats et de la faune (Lépidoptères, odonates, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères) ont été réalisés sur une période de plus d'un an. Ils ont permis de dresser un diagnostic de la sensibilité environnementale du territoire au regard des projets de la ville et des potentialités écologiques intra et extra-communales.

Rapport de synthèse

Le rapport de synthèse présente les données naturalistes acquises sous forme cartographique (carte d'occupation des sols et des principaux groupements végétaux, carte d'espèces) et sous la forme d'un bilan plus exhaustif. Il reprend l'ensemble des enjeux écologiques, fonciers (analyse des usages des sols) et réglementaires, ainsi que les préconisations établies pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les différentes politiques publiques de la ville.

RÉSULTATS/IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ

Suite à la réalisation de son ABC, Villebon-sur-Yvette a mis en place les actions préconisées dans le rapport de synthèse :

- classement en Espace boisé classé (EBC) d'une forêt de type aulnaie ;
- amélioration des pratiques de gestion des milieux herbacés (gestion différenciée, fauchage annuel ou bisannuel) et boisés ;
- lutte contre la Renouée du Japon sur les berges de l'Yvette menée par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (Siahvy) ;
- restauration de la mare pédagogique derrière la Mairie (Mare Faunique et Floristique ou M2F) ;
- restauration de la zone humide de la Plante des Roches (en 2017) ;
- travaux hydrauliques au niveau du ru du Paradis menés par le Siahvy ;
- aménagement de la parcelle ABC le long de l'Yvette (580 m²).

Coordonnées

Villebon-sur-Yvette

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[Politique Environnementale à Villebon-sur-Yvette](#)

Contact

Sabine DUCROTOY, chef du service Administratif & Environnement – services Techniques

ctm@villebon-sur-yvette.fr

01 69 93 49 30